



Chemloul &
Associés

Newsletter N° 26

Novembre 2017

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



INTERNATIONAL



INVESTISSEMENT

Le décret présidentiel n° 17-311 du 2 novembre 2017 a ratifié l'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République du Tadjikistan, sur la promotion et la protection réciproques des investissements, signé à Alger, le 11 mars 2008.

(JO n° 65 du 9 novembre 2017 p.3)



AGRICULTURE

Le décret présidentiel n° 17-312 du 2 novembre 2017 a ratifié le protocole d'accord entre le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Gouvernement de la République populaire de Chine relatif à l'envoi d'une mission d'experts chinois en Algérie pour la réalisation de la deuxième phase du projet portant sur « l'amélioration des terres agricoles salines en Algérie », signé à Alger, le 15 septembre 2016.

(JO n° 65 du 9 novembre 2017 p.7)



Le décret exécutif n° 17-329 du 15 novembre 2017 a fixé les modalités d'établissement des relations de coopération décentralisée entre les collectivités territoriales algériennes et étrangères, en application des dispositions de l'article 106 de la loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune et l'article 8 de la loi n° 12-07 du 21 février 2012 relative à la wilaya. (JO n° 68 du 28 novembre 2017 p.4)

NATIONAL



- Le décret exécutif n° 17-316 du 2 novembre 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 16-88 du 1^{er} mars 2016, fixant les attributions du ministre des ressources en eau et de l'environnement. (JO n° 65 du 9 novembre 2017 p.9)

- Le décret exécutif n° 17-317 du 2 novembre 2017 a organisé l'administration centrale du ministère des ressources en eau.

(JO n° 65 du 9 novembre 2017 p.9)

- Le décret exécutif n° 17-333 du 15 novembre 2017 a fixé les règles en matière d'exploitation et d'entretien des retenues d'eaux superficielles, en application des dispositions de l'article 18 de la loi n° 05-12 du 4 août 2005, modifiée et complétée, relative à l'eau.

(JO n° 68 du 28 novembre 2017 p.13)



- Le décret exécutif n° 17-321 du 2 novembre 2017 a fixé les modalités de révocation du fonctionnaire pour abandon de poste, en application des dispositions de l'article 184 de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique.

(JO n° 66 du 12 novembre 2017 p.10)

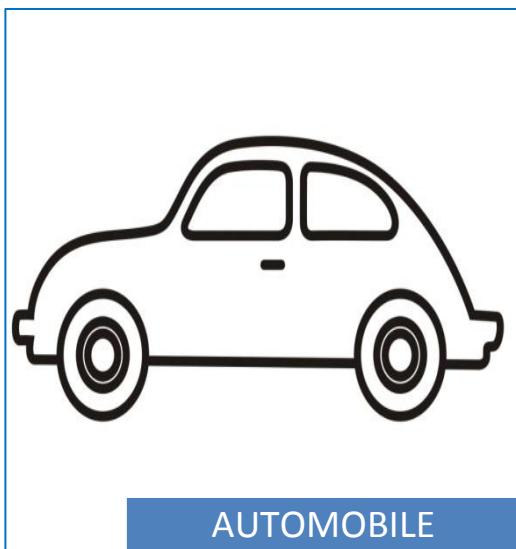
- Le décret exécutif n° 17-322 du 2 novembre 2017 a fixé les dispositions applicables au stagiaire dans les institutions et administrations publiques, en application des dispositions de l'article 92 de l'ordonnance n° 06-03 du 15 juillet 2006 portant statut général de la fonction publique.

(JO n° 66 du 12 novembre 2017 p.12)



Le décret exécutif n° 17-331 du 15 novembre 2017 a modifié et complété le décret exécutif n° 04-415 du 20 décembre 2004, fixant les conditions de délivrance des autorisations d'exercice des activités de transport routier de personnes et de marchandises.

(JO n° 68 du 28 novembre 2017 p.11)



Le décret exécutif n° 17-344 du 28 novembre 2017 a fixé les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de production et de montage de véhicules, en application des articles 24 et 25 de la loi n° 04-08 du 14 août 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales, et conformément à l'article 5 du décret exécutif n° 15-234 du 29 août 2015 fixant les conditions et modalités d'exercice des activités et des professions réglementées soumises à inscription au registre du commerce.

(JO n° 68 du 28 novembre 2017 p.16)



L'arrêté du 3 août 2017 a homologué les indices des salaires et matières du 1^{er} trimestre 2017, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

(JO n° 64 du 7 novembre 2017 p.18)



L'arrêté du 21 septembre 2017 a approuvé le document technique réglementaire - DTR E 4.1 - intitulé « Travaux d'étanchéité des toitures - Terrasses et toitures inclinées - Support maçonnerie ».

(JO n° 64 du 7 novembre 2017 p.32)

Pour plus d'informations :

www.chemlouletassocies.com